

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
228

1978

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1

1993-01

Amendement 1

Ames des câbles isolés

Amendment 1

Conductors of insulated cables

© CEI 1993 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

D

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le Sous-Comité 20A: Câbles de haute tension, du Comité d'Etudes n° 20 de la CEI: Câbles électriques.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

DIS	Rapport de vote
20A(BC)145	20A(BC)153

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 6

Introduction

Remplacer le 8e alinéa par le texte suivant:

Les mêmes valeurs de résistance sont prévues pour les âmes nues en aluminium et pour les âmes en alliage d'aluminium. Pour obtenir cette normalisation de résistance, il peut y avoir une variation dans les dimensions des fils utilisés pour la même section nominale, suivant le matériau particulier utilisé.

Page 10

3 Matière

Remplacer le texte de cet article par le suivant:

Les âmes peuvent être:

- en cuivre recuit, nu ou revêtu d'une couche métallique, ou
- en aluminium ou en alliage d'aluminium nu,

selon ce qui est spécifié pour les différents types d'âme à l'article 4.

L'expression «revêtu d'une couche métallique» signifie plaqué d'une couche mince de métal approprié, tel que l'étain, l'alliage d'étain ou l'alliage de plomb.